

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) reconnaît que les biens et les services publics essentiels doivent être rendus accessibles à tous les Africains. À l'occasion du récent lancement de son énoncé de politique intitulé *Multiplier les possibilités grâce au développement du secteur privé*, l'ACDI propose de soutenir la croissance économique en faveur des pauvres – la croissance qui fait participer activement les hommes et les femmes pauvres et dont ils bénéficient directement. La portée de cette politique s'étend au développement économique urbain et au développement des marchés, à diverses entreprises et à divers producteurs des économies officieuses et officielles, aux industries artisanales et aux coopératives engagées dans des activités de marché et à un large éventail de partenaires, notamment à des acteurs du secteur privé, du secteur public, du secteur institutionnel et du secteur bénévole. L'énoncé de politique concernant le développement du secteur privé constitue un cadre axé sur les résultats par le biais duquel l'ACDI peut soutenir le développement du secteur privé en Afrique subsaharienne.

En outre, cet énoncé de politique met l'accent sur les engagements que le Canada a pris dans le contexte de divers accords et de divers principes directeurs nationaux et multilatéraux. Le Canada a souscrit aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, une série complète de recommandations non contraignantes sur les saines pratiques pour les entreprises.

L'ACDI soutient et fait consciencieusement la promotion des Principes directeurs auprès de ses partenaires au développement, surtout des entreprises auxquelles ils s'adressent. Cependant, l'ACDI est soumise à la politique et aux règlements fédéraux sur les marchés, établie à l'intention de tous les ministères et organismes fédéraux. L'ACDI ne peut pas imposer d'obligations qui ne soient pas enchâssées dans le droit canadien à ses partenaires au développement. Certains passages des Principes directeurs (les dispositions anticorruption, p. ex.) sont enchâssés. Enfin, un nombre peu élevé des entreprises financées par l'ACDI font partie de la catégorie des entreprises multinationales, compte tenu du fait que les projets financés directement par l'ACDI apportent principalement une aide technique fournie par de plus petites entreprises et que peu d'activités commerciales, voire aucune, ne sont véritablement financées par l'ACDI.

Le Canada poursuit ses objectifs supérieurs liés au développement durable par la création du Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique à laquelle la contribution du gouvernement fédéral sera de 100 millions \$, le secteur privé versant une somme équivalente. En réponse à des demandes précises d'investissement dans des entreprises commerciales en Afrique, le Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique mobilisera l'investissement du secteur privé dans des entreprises et des partenariats commerciaux. Ce Fonds d'investissement sera administré comme une entreprise commerciale afin de financer des projets durables sur le plan commercial, environnemental et social, en Afrique. Ces investissements respecteront les normes de la responsabilité sociale et professionnelle établies par la communauté internationale; ils seront faits dans les pays africains qui démontrent leur engagement aux principes et aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).